

Ebrahim Hamidi a 18 ans et il va être pendu

Par Philippe Besson et Gilles Leroy, écrivains

Après Sakineh Mohammadi Ashtiani, condamnée à la lapidation pour adultère, l'Iran persiste et signe en condamnant à la pendaison un jeune homme soupçonné d'homosexualité. Ebrahim Hamidi a 18 ans et il va mourir. Dans son pays, l'Iran, il a été reconnu coupable d'un crime abominé, de ceux qui condamnent à la pendaison. Ebrahim Hamidi serait homosexuel. Donc il doit mourir. Car, si les juges de Téhéran n'hésitent pas à vouer à la lapidation une femme accusée d'adultère, ils livrent également au bourreau l'homme soupçonné de dormir dans le même lit que son semblable.

Cette seule perspective suffirait à nous horrifier, tant elle est contraire à la notion même d'humanité et nous laisse imaginer la terreur dans laquelle vivent les homosexuels iraniens, obligés de se taire, de mentir, de nier leur identité.

L'accusation aurait été montée de toutes pièces à la suite d'une rixe banale, les dénonciations faites par des tiers emprisonnés l'auraient été au prix de promesses de remise en liberté, les aveux d'Ebrahim extorqués sous la torture. Au cours de son procès, l'accusé n'a pas eu droit à la moindre représentation légale. Quant au verdict, il a été prononcé par un magistrat qui s'en est remis à son propre jugement, procédure utilisée lorsqu'il n'existe pas de preuve formelle.

Au mois de juillet, en un rebondissement spectaculaire, la "victime" présumée d'Ebrahim Hamidi a reconnu avoir porté contre lui de fausses accusations sous la pression de ses parents. On pourrait croire que cette rétractation aurait entraîné l'annulation de la sentence. Pas du tout. Ebrahim Hamidi est toujours coupable, d'un "crime" qu'il n'a pas commis. Est-il homosexuel ou non ? Qu'importe. Il doit mourir.

Il le doit, pour que tous les "vrais homosexuels" continuent de se dissimuler et de subir la terreur en silence. Il le doit, pour qu'on comprenne que la justice iranienne ne peut pas se tromper. Et il va mourir, si nous ne nous mobilisons pas. Si nous ne réveillons pas les consciences. Si nous ne crions pas haut et fort et partout que cette condamnation est insupportable et qu'elle doit être cassée.